



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, Mme PIED Maryline et M. PELLETIER Ludovic, M LAGAY David, M. HACHON William.

Excusés : M. BOURDIN Jean-François, M. AYRAULT Yannick, Mme BEAUFORT Magalie

Absents : Mme GANNE Charlène

Pouvoir :

Secrétaire : Mme Julie BOURDIN

Début de la séance à 20 h 40

Nombre total de votants : 9 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2024.

Il est approuvé à la majorité de 9 voix POUR.

DELIBERATIONS

1 – Affectation du résultat du budget principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au vote du budget principal le 12 mars 2024, la Préfecture nous a envoyé un courrier d'observations concernant une erreur de calcul de l'affectation des résultats, la reprise de l'excédent de fonctionnement au compte R002 est fautive. Il conviendra également de procéder aux modifications nécessaires du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire présente le résultat obtenu en 2023 concernant le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté : (+ ou -) DE LA COMMUNE	-366 147,04
Recettes réalisées :	889 740,43
Dépenses réalisées :	222 425,74
Résultat de l'exercice 2023	667 314,69
Résultat d'investissement exercice 2023	301 167,65
Restes à réaliser recettes	312 752,58
Restes à réaliser dépenses	1 046 470,06
	-733 717,48
BESOIN DE FINANCEMENT	-432 549,83
FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté N-1 DE LA COMMUNE	250 621,02
Recettes réalisées :	1 168 218,68
Dépenses réalisées :	887 452,84
Résultat de l'exercice 2023	280 765,84
Résultat du fonctionnement exercice 2023	531 386,86
Report à nouveau en fonctionnement cpte 002 (Résultat de fonctionnement + Besoin de financement)	98 837,03
Report en excédent d'investissement 001	301 167,65
Affectation en réserves (cpte 1068 recette d'investissement)	432 549,83

Après discussion, le Conseil municipal par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante

- **Section Fonctionnement Recettes : affectation au compte 002 de 98 837,03 €**
- **Section Investissement Recettes : affectation au compte 1068 de 432 549,83 €**
- **Section Investissement Dépenses : affectation au compte 001 de 301 167,65 €**

2 – Vote du budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la nouvelle affectation des résultats il convient de modifier le budget primitif 2024.

Monsieur le Maire présente le budget principal 2024 de la commune.

BUDGET FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
002 - Excédent antérieur reporté	98 837,03	002 - Déficit antérieur reporté	
013- Atténuation des charges	9 922,97	011 - Charges à caractère général	562 050,00
70 - Produits des services	72 850,00	012 - Charges du personnel	475 500,00
73 - Impôts et taxes	616 000,00	014 - Atténuation des produits	3 000,00
74 - Dotations, Subventions	371 610,00	023 - Virement à la section d'investissement	45 800,00
75 - Autres produits de gestion courante	56 010,00	65 - Autres charges de gestion courante	129 400,00
76 - Produits financiers	20,00	66 - Charges financières	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	600,00	67 - Charges exceptionnelles	200,00
		68 - Dotations aux amortissements	7 900,00
TOTAL	1 225 850,00	TOTAL	1 225 850,00

BUDGET INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES		INVESTISSEMENT DEPENSES	
001 - Excédent antérieur reporté	301 167,65	001 - Déficit antérieur reporté	
021- Virement de section de fonctionnement	45 800,00	041 - Opérations patrimoniales	61 600,00
041 - Opérations patrimoniales	61 600,00	16 - Emprunts et dettes	
10 - Dotations, Fonds divers	433 549,83	20 - Immobilisations incorporelles	41 000,00
13 - Subventions d'investissements	372 677,58	21 - Immobilisations corporelles	703 748,37
16 - Emprunts et dettes assimilées	425 843,94	23 - Immobilisations en cours	30 500,63
		0126 - Eglise Notre Dame	562 902,41
		0133 - Aménagement les coudrelles	25 000,00
		0134 - Réhabilitation Maison Lafond	165 068,31
		0135 - Construction d'un bâtiment technique	50 819,28
TOTAL	1 640 639,00	TOTAL	1 640 639,00

Après discussion, le Conseil municipal par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune

3 – Vote des subventions

Monsieur le Maire donne la parole à la 3^{ème} adjointe, Madame Corinne MULLER pour présenter le tableau des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'approuver le versement des demandes de subventions, ci-dessus présentées.

4 – Renouvellement de la convention SIGIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente au SIGIL ; c'est l'accès à la plateforme SIGIL par internet qui permet la consultation du plan cadastral et la visualisation des réseaux des partenaires SIGIL (ex : eau, électricité).

Cette convention arrive à échéance, le conseil municipal doit décider de reconduire ou non celle-ci pour une durée de 5 (cinq) ans et pour une contribution syndicale annuelle de 700 euros (sept cent euros).

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention de partenariat SIGIL pour une durée de 5 (cinq) ans,
- **VALIDÉ** la contribution syndicale annuelle de 700€ (sept cent euros) selon les modalités financières figurant en annexe,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat SIGIL pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites.

5 – Devis Fradin Bretton

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé auprès de l'entreprise Fradin Bretton pour l'installation SSI (Service Secours Intérieur) à la salle des fêtes du Réveil. Ce système consiste à installer une sirène dans les toilettes, installation de ventouses à rupture pour porte coupe-feu sur la porte de la cuisine et de la salle et installation d'un flash lumineux dans la cuisine.

Le montant du devis est de 10 753,99 € HT soit 12 904,79 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider le devis pour un montant de 12 904,79 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer le devis.

6 – Tarifs de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la séance du 12 mars dernier, l'assemblée à l'unanimité a souhaité mettre en place une double tarification.

En effet, les familles des enfants résidant sur la commune régleront les repas maternel ou primaire à un prix unique de 3,25 €.

Les familles des enfants résidant hors de la commune régleront les repas maternel à un prix de 4,66 € et les repas primaire à un prix de 4,87 € ce qui correspond essentiellement au prix de revient du prestataire de service.

L'entretien des locaux et les salaires du personnel ne sont pas inclus dedans.

Après concertation avec les familles mécontentes, la collectivité décide de remettre ce point à l'ordre du jour et a 3 choix.

Soit elle décide de maintenir les tarifs ;

Soit elle décide d'abroger la délibération du 12 mars à ce conseil ce qui implique que les tarifs votés au 12 mars restent applicables du 1^{er} avril au 14 mai inclus ;

Soit elle décide d'annuler la délibération du 12 mars à ce conseil ce qui implique que les tarifs sont annulés à compter du 12 mars et donc la comptabilité sera dans l'obligation d'effectuer des remboursements aux familles car les factures d'avril sont déjà envoyées.

Après en avoir délibéré, par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE le conseil municipal :

- **DECIDE** d'annuler la délibération du 12 mars à ce conseil ce qui implique que les tarifs sont annulés à compter du 12 mars.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Le marché de restauration en commun avec le portage de repas du CIAS est lancé, une visite des locaux a été proposée aux entreprises qui déposent leur offre mercredi 15 mai à 14h00. Actuellement 6 dossiers ont été retirés. La date de fin des dépôts des candidatures est fixée le mardi 4 juin à 12h00.
- 2) La trésorerie de l'Ehpad est positive actuellement, l'inspectrice des finances publiques souhaite solder les redevances 2022 et 2023 que l'Ehpad doit à la mairie. Monsieur le Maire a demandé à sursoir le règlement de ces redevances jusqu'en fin 2024 pour garder la trésorerie pour les salaires et les fournisseurs.
- 3) M Colombo, Directeur de la MAS propose une rencontre le jeudi 6 juin avec les élèves de l'école primaire de La Peyratte (classe CE1 et CE2), les résidents de l'Ehpad les rocs et les résidents de la MAS pour une journée d'épreuve sur la thématique des Jeux Olympiques. Il a fait établir un devis auprès du Panier Peyrattais pour le déjeuner de 50 personnes pour un montant de 425 €. Il souhaite que la commune prenne à sa charge les repas. L'assemblée propose que la restauration de chaque collectivité prépare un pique-nique pour les personnes concernées.
- 4) L'emplacement de l'aire de jeux à installer rue du stade a été validé.
- 5) L'architecte Luc COGNY doit envoyer des plans pour les toilettes publiques dans la semaine à la mairie.
- 6) Concernant la Licence IV, la commune est toujours en attente d'un retour de la Préfecture. Monsieur le Maire va reprendre contact pour obtenir un rendez-vous.
- 7) Concernant les travaux de l'Eglise, un courrier recommandé a été envoyé à l'entreprise GAUTIER, l'ancien couvreur, pour dénoncer le marché. L'entreprise DAGAN, nouveau couvreur a stoppé les travaux le temps que cette rupture de marché soit finalisée.
- 8) Une réunion de présentation du Tours 79 aura lieu à la maison du département le jeudi 16 mai à 17h00.
- 9) Une rencontre avec CREA'Gâtine a eu lieu le lundi 13 mai à la Mairie. L'assemblée générale sera le vendredi 24 mai à 19h00 à Thénezay.
- 10) Le 25 mai, l'Arbre de Mai est organisé à La Ferrière et la bibliothèque reçoit pour une dédicace M PROUST à la maison des associations. La commune prêtera la sono portative à la bibliothèque pour l'événement.
- 11) Le devis de l'installation des horloges Astro pour l'éclairage public a augmenté d'environ 200 euros. Il a été validé en réunion d'adjoints. Il faut revoir la prise en charge du matériel si l'application est sollicitée.
- 12) 2 prestataires pour la restauration collective sont venus visiter la cantine le mercredi 15 mai à 14h00.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 11 JUIN 2024

FIN DE SEANCE A 22 H 10